



en qualité d'Emetteur

CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 15 AVRIL 2011

EMISSION DE 250 OBLIGATIONS A TAUX VARIABLE
ET INTERETS TRIMESTRIELS AVEC OPTION DE REMBOURSEMENT AU GRE DES PORTEURS / AVRIL 2013

DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES OBLIGATAIRES DE L'EMETTEUR

Souche n° : 3
Tranche n° : 1

Code Isin : FR0011035559

Prix d'émission : 100 % de la Valeur Nominale
Date d'échéance : 15 avril 2013

Une demande a été faite pour que les Obligations soient admises sur Euronext Paris

Avertissement de l'Emetteur

L'Emetteur attire l'attention des investisseurs sur le fait que ces Obligations sont des instruments financiers spécialisés conçus pour des investisseurs familiarisés avec ce genre d'instruments et que, eu égard à leur nature, toute revente des Obligations avant l'échéance peut entraîner un gain ou une perte en capital non-mesurable a priori.

L'Emetteur attire l'attention des investisseurs sur les difficultés potentielles, notamment dues à la faiblesse ou l'absence de liquidité, qu'ils peuvent rencontrer s'ils souhaitent revendre leurs Obligations avant la Date d'échéance.



PARTIE A – TERMES CONTRACTUELS

A moins que le contexte n'exige qu'il en soit autrement, les termes et expressions employés dans les présentes Conditions Définitives sans qu'ils soient expressément définis, auront la même signification que celle qui leur est donnée dans les Modalités des Obligations figurant dans le Prospectus de Base du 14 avril 2011 qui a reçu le visa n°11-114 du 14 avril 2011 par l'AMF.

Le Prospectus de Base constitue un prospectus de base aux fins de la Directive Prospectus. Le présent document constitue les Conditions Définitives au sens de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et des mesures de transposition applicables relatives aux Obligations décrites ci-dessous.

Les Conditions Définitives complètent et doivent être lues conjointement avec le Prospectus de Base. Seule la combinaison de ces Conditions Définitives et du Prospectus de Base permettent d'avoir l'information globale sur l'Emetteur et les Obligations proposées.

Le Prospectus de Base et ces Conditions Définitives sont disponibles pour consultation sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de l'Emetteur (www.credit-cooperatif.coop). Des copies peuvent être obtenues sans frais auprès du siège social de l'Emetteur (Service documentation – 72 avenue de la Liberté 92000 Nanterre).



STIPULATIONS GENERALES

1.	Emetteur :	Crédit Coopératif
2.	(i) Souche n° :	3
	(ii) Tranche n° :	1
3.	Code(s) de l'Emission	
	(i) Code Isin :	FR0011035559
	(ii) Code Commun :	061679707
	(iii) Autre(s) Code(s) :	Non Applicable
4.	Obligations Multi-Sous Jacents :	Non Applicable
5.	Type(s) de Sous Jacents :	Non Applicable
6.	Taille de l'Emission :	25.000.000 euros
7.	Valeur Nominale :	100.000 euros par Obligation
8.	Prix d'Emission :	100 % de la Valeur Nominale
9.	Quotité Minimum de Négociation :	100.000 euros puis multiples de 100.000 euros
10.	Date d'Emission :	15 avril 2011
11.	Date d'Echéance :	15 avril 2013, sous réserve du non-exercice de l'Option de Remboursement au gré des Porteurs
12.	Date de Remboursement :	Date d'Echéance
13.	Cotation :	Euronext Paris
14.	Produit net :	25.000.000 euros
15.	Notation :	Non Applicable
16.	Rang de Créance des Obligations :	Non Subordonnée

STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17.	Montant de Remboursement	
	(i) Formule à utiliser pour déterminer le Montant de Remboursement :	Les Porteurs se verront verser par Obligation à la Date de Maturité le Montant de Remboursement égal à 100% de la Valeur Nominale, soit 100.000 euros par Obligation (remboursement au pair)
	(ii) Remboursement en Espèces et/ou Remboursement Physique :	Remboursement en Espèces uniquement
	(iii) Devise de Remboursement :	Euros (EUR)
	(iv) Option de l'Emetteur [/du Porteur] pour changer de mode de livraison :	Non Applicable



- (v) Date(s) d'Evaluation : Non Applicable
- (vi) Heure(s) d'Evaluation : Non Applicable
- (vii) Autres dispositions ou modalités applicables : Non Applicable
- 18. Montant de Remboursement Anticipé Automatique :** Non Applicable
- 19. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Non Applicable
- 20. Option de Remboursement au gré des Porteurs :** Applicable
- (i) Délai de préavis : 10 Jours Ouvrés
- (ii) Date(s) d'Exercice de l'Option : Chaque Dates de Paiement des Intérêts, à compter du 15 juillet 2011 et jusqu'au 15 janvier 2013, soit :
- (1) 15 juillet 2011
 - (2) 15 octobre 2011
 - (3) 15 janvier 2012
 - (4) 15 avril 2012
 - (5) 15 juillet 2012
 - (6) 15 octobre 2012
 - (7) 15 janvier 2013
- (iii) Date(s) de Remboursement Optionnel : La Date d'Exercice de l'Option concernée, soit :
- (1) 15 juillet 2011
 - (2) 15 octobre 2011
 - (3) 15 janvier 2012
 - (4) 15 avril 2012
 - (5) 15 juillet 2012
 - (6) 15 octobre 2012
 - (7) 15 janvier 2013
- (iv) Montant(s) de Remboursement Optionnel et, le cas échéant, méthode de calcul de ce(s) montant(s) : 100% de la Valeur Nominale, soit 100.000 euros par Obligation
- (v) Date d'Evaluation Optionnelle : Non Applicable
- (vi) Quantité Minimum d'Exercice : 100.000 euros puis multiples de 100.000 euros
- 21. Montant de Remboursement Anticipé :**
- Montant(s) de Remboursement Anticipé payé(s) en cas d'exigibilité anticipée (Modalité 7) et/ou méthode de calcul de ce montant (si exigé ou si différent de ce qui est prévu dans les Modalités) : Oui: Modalité 7

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

- 22. Date de Commencement d'Intérêts :** Date d'Emission
- 23. Stipulations relatives aux Obligations à Taux Fixe :** Non Applicable
- 24. Stipulations relatives aux Obligations à Taux Variable :** Applicable
- (i) Taux Variable : EURIBOR 3 mois



(ii)	Marges :	(1) EURIBOR 3 mois + 30 pbs (2) EURIBOR 3 mois + 32,5 pbs (3) EURIBOR 3 mois + 37,5 pbs (4) EURIBOR 3 mois + 42,5 pbs (5) EURIBOR 3 mois + 47,5 pbs (6) EURIBOR 3 mois + 52,5 pbs (7) EURIBOR 3 mois + 57,5 pbs (8) EURIBOR 3 mois + 60 pbs
(iii)	Convention de Jour Ouvré :	Convention de Jour Ouvré "Suivant Modifié"
(iv)	Méthode de détermination du Taux d'Intérêt :	Page Ecran
(v)	Date(s) de Paiement des Intérêts :	Sous réserve du non-exercice de l'Option de Remboursement au gré des Porteurs, le 15 juillet, 15 octobre, 15 janvier et 15 avril de chaque année à compter du 15 juillet 2011 et jusqu'au 15 avril 2013, soit : (1) 15 juillet 2011 (2) 15 octobre 2011 (3) 15 janvier 2012 (4) 15 avril 2012 (5) 15 juillet 2012 (6) 15 octobre 2012 (7) 15 janvier 2013 (8) 15 avril 2013
(a)	Période(s) Prévues :	Non Applicable
(b)	Heure de Référence :	11 : 00 du matin (heure de Francfort)
(c)	Date(s) de Détermination du Taux Variable :	2 Jours Ouvrés avant le début de chaque Période d'Intérêts et où le système TARGET 2 est ouvert
(d)	Source Principale pour le Taux Variable :	Ecran
(e)	Ecran :	Page Reuters EURIBOR01
(f)	Banques de Référence :	Non Applicable
(g)	Place Financière de Référence :	Non Applicable
(vi)	Taux d'Intérêt Minimum :	Non Applicable
(vii)	Taux d'Intérêt Maximum :	Non Applicable
(viii)	Méthode de Décompte des Jours :	Actuel/360 Ajustée
(ix)	Coefficient Multiplicateur :	Non Applicable
(x)	Autres dispositions :	Barclays Bank Plc sera responsable du calcul du Taux Variable et du Montant des Intérêts
25.	Stipulations relatives aux Intérêts des Obligations référencées sur une formule :	Non Applicable
26.	Intérêts de retard en cas de retard de Paiement ou de livraison (Modalité 6(E)) :	Taux EONIA



PERTURBATION DE MARCHE ET AJUSTEMENTS

27. **Autres dispositions relatives aux perturbations de marché et aux ajustements :** Non Applicable
28. **Juste valeur de marché capitalisée**
- Taux ibor : EURIBOR 3 mois

PLACEMENT ET COTATION

29. **Prise ferme :** Non Applicable
30. **Restrictions de vente supplémentaires :** Non Applicable
31. **Radiation des Obligations sur Euronext Paris :** La radiation des Obligations interviendra à l'ouverture du troisième Jour de Bourse précédant la Date de Maturité, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur ne pourra être engagée

INFORMATIONS PRATIQUES

32. **Dépositaire central :** Euroclear France / 115, rue Réaumur - 75002 Paris
33. **Agent de Calcul :** Non Applicable
34. **Agent Payeur Principal :** Crédit Coopératif
35. **Coordonnées de l'Agent(s) Payeur(s) :** Non Applicable
36. **Représentant de la Masse**
- (i) **Coordonnées du Représentant :** Hervé Lequime, demeurant 32 rue Pierre Semard - 94120 Fontenay-sous-Bois
- (ii) **Rémunération du Représentant :** 300 euros par an
- (ii) **Date(s) de versement de la rémunération du Représentant :** Sous réserve que des Obligations soient en circulation, chaque date anniversaire de la Date d'Emission. La rémunération sera due jusqu'à (i) la Date d'Echéance ou (ii) l'année au cours de laquelle l'annulation de la totalité des Obligations est intervenue

AUTRES STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS

37. **Forme des Obligations :**
- (i) **Forme des Obligations :** Au porteur
- (ii) **Etablissement Mandataire :** Non Applicable
38. **Place(s) Financière(s) Supplémentaire(s) :** Non Applicable
39. **Informations relatives aux Obligations Partiellement Libérées :** Non Applicable
40. **Informations relatives aux Obligations à Remboursement Echelonné :** Non Applicable



-
- | | | |
|-----|--|----------------|
| 41. | Stipulations relatives aux redénominations, aux changements de Valeur Nominale et de convention : | Non Applicable |
| 42. | Versement de commissions : | Non Applicable |
| 43. | Quote part solidaire : | Non Applicable |
| 44. | Date de l'autorisation d'émission : | 5 avril 2011 |
| 45. | Autres modalités ou conditions particulières : | Non Applicable |

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Ces Conditions Définitives comprennent les termes définitifs requis pour émettre et admettre à la négociation sur Euronext Paris les Obligations émises en vertu du Programme d'Offre de l'Emetteur.

Une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris a été déposée par l'Emetteur avec effet à compter du 15 avril 2011.

RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives. L'Emetteur confirme que ces informations ont été reproduites avec précision et qu'à sa connaissance et pour autant qu'il soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par Reuters, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites imprécises ou erronées.

Crédit Coopératif

Par : _____
François Doremus
Directeur Général



PART B – AUTRES INFORMATIONS

1. Informations sur / Description du(des) sous-jacent(s) des Obligations :

Non Applicable

2. Performance du(es) Sous Jacent(s), effets sur la valeur de l'investissement et risques associés

Non Applicable

3. Rendement (Obligations à Taux Fixe Uniquement)

Non Applicable

4. Taux d'intérêt historiques (Obligations à Taux Variable Uniquement)

Les informations sur les taux EURIBOR historiques sont disponibles auprès de Reuters.

5. Informations provenant de tiers

Toute information provenant de sources tierces figurant dans les Conditions Définitives a été fidèlement reproduite et, pour autant que l'Emetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par la tierce partie concernée, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. L'Emetteur a également précisé la ou les source(s) d'information.

6. Offre

Non Applicable

7. Avis

Non Applicable

8. Intérêts des Personnes Physiques et Morales, parties prenantes à l'émission / l'offre

A la connaissance de l'Emetteur, aucune personne partie prenante à l'offre relative aux Obligations ne détient d'intérêt majeur dans ladite offre.

9. Motifs de l'offre, Produit net estimé

(i) Motifs de l'offre : Le montant net du produit de l'émission sera affecté par l'Emetteur au financement de ses besoins généraux.

(ii) Produit net estimé : 24.990.000 euros

10. Placement et souscription

Etablissement Souscripteur : Barclays Bank Plc 5 The North Colonnade, E14 4BB Londres, Royaume-Uni.

Le Prospectus de Base, tel que complété par les présentes conditions définitives, a été préparé en tenant compte de l'hypothèse selon laquelle toute offre d'Obligations faite dans tout Etat Membre de l'EEE ayant mis en oeuvre la Directive Prospectus le sera en vertu d'une dispense de publication d'un prospectus pour les offres d'Obligations, conformément à la Directive Prospectus, telle que mise en oeuvre dans l'Etat Membre concerné. En conséquence, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir des Obligations ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour l'Emetteur ou l'Etablissement Souscripteur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus.

Ni l'Emetteur ni l'Etablissement Souscripteur n'ont autorisé ni n'autorisent la réalisation de toute offre d'Obligations dans toute autre circonstance.



11. Marché Secondaire

Non Applicable

12. Fiscalité

Non Applicable

13. Déclarations des Porteurs

En achetant les Obligations, chaque Porteur déclare :

- (i) qu'il a l'expérience et les connaissances nécessaires et qu'il a pris auprès de professionnels les conseils qu'il juge suffisant pour effectuer de façon indépendante sa propre évaluation des mérites et des risques encourus en achetant les Obligations et en faisant un tel investissement ;
- (ii) qu'il comprend et convient que le Prix d'Emission peut inclure pour partie un montant lié aux besoins de couverture conclus entre l'Emetteur et un tiers, et que les Obligations peuvent être revendus à des prix pouvant être supérieurs ou inférieurs à leur Prix d'Emission.



NOTICE D'EXERCICE



en qualité d'Emetteur
(l'"**Emetteur**")

EMISSION DE 250 OBLIGATIONS A TAUX VARIABLE
ET INTERETS TRIMESTRIELS AVEC OPTION DE REMBOURSEMENT AU GRE DES PORTEURS / AVRIL 2013

DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES OBLIGATAIRES DE L'EMETTEUR

Souche n° : 3
(l'"**Emission**")

Code Isin : FR0011035559

Les termes définis dans les Modalités du Prospectus de Base et dans les conditions définitives de l'Emission (les "**Conditions Définitives**") auront la même signification dans la présente Notice d'Exercice.

Une fois complétée, la présente Notice d'Exercice doit être adressée par télécopie (ou tout autre moyen électronique acceptable) ou notifié par écrit à l'Agent Payeur Principal, au plus tard à 10 heures (heure de Paris) un Jour Ouvré durant la période d'Exercice de l'Option (la "**Date d'Exercice de l'Option**"). Si cette Notice d'Exercice dûment complétée est reçue par l'Agent Payeur Principal après 10H00 (heure de Paris), la Date d'Exercice de l'Option sera le Jour Ouvré suivant.

A: **Crédit Coopératif**
Parc de la Défense
33 rue des Trois-Fontanot
92000 Nanterre
France
Attention : Marc Migdal / Bruno Rigoll
Télécopie : + 33 1 47 24 88 82 / + 33 1 47 24 87 15

Faute de remplir la Notice d'Exercice correctement, (selon l'appréciation de l'Agent Payeur Principal) ou de soumettre une Notice d'Exercice sensiblement semblable (selon l'appréciation de l'Agent Payeur Principal), la Notice d'Exercice sera réputée nulle et non avenue. La Notice d'Exercice sera également réputée nulle et non avenue si le nombre d'Obligations exercé excède le nombre d'Obligations effectivement détenues dans le compte mentionné dans ladite Notice d'Exercice.



(ECRIRE EN MAJUSCULES)

Nom et Adresse du Porteur

.....
.....
.....

1. EXERCICE DE L'OPTION DE REMBOURSEMENT

Le soussigné, Porteur d'Obligations faisant partie de l'Emission citée en référence, exerce par les présentes le droit au titre des Obligations de recevoir un montant en espèces correspondant au Montant de Remboursement Optionnel déterminé conformément aux Conditions Définitives des Obligations à la Date d'Evaluation Optionnelle.

Code Isin des Obligations exercées : FR0011035559.

2. NOMBRE D'OBLIGATIONS

Le nombre d'Obligations mentionné au paragraphe 1 est: Obligation(s).¹
(Le nombre d'Obligations exercées doit être supérieur ou égal à la Quantité Minimum d'Exercice fixée à 1 Obligation).

3. REGLEMENT EN ESPECES

Le compte à créditer du montant en espèces correspondant au Montant de Remboursement Optionnel des Obligations exercées est:

.....²

4. DETAILS DES COMPTES

Par les présentes, je m'engage à régler tout Frais d'Exercice occasionné par l'exercice des Obligations et donne instruction irrévocable à de débiter mon compte-titre ouvert dans ses livres, à la Date de Remboursement Optionnel au plus tard, du nombre d'Obligations ainsi exercées et de débiter éventuellement mon compte-espèces ouvert dans ses livres, à la Date de Remboursement Optionnel au plus tard, du montant des Frais d'Exercice. Je confirme par les présentes que ces comptes ont la provision nécessaire à de telles opérations.

Les détails de mes comptes sont les suivants :

Compte-espèces à débiter (*des Frais d'Exercice éventuels*):³

Compte-titre à débiter (*des Obligations*) :⁴

5. CERTIFICATION

Je certifie, par les présentes, que ni la personne exerçant les Obligations mentionnées dans la présente Notice d'Exercice, ni aucune personne pour le compte de laquelle lesdites Obligations ont été exercées, n'est un Ressortissant U.S. (tel que défini dans la réglementation Américaine *Regulation S*).

Fait à.....,
le

(Nom du Porteur)

¹ Remplir le nombre d'Obligation(s) exercée(s)

² Indiquer le numéro de compte espèce à créditer

³ Indiquer le numéro de compte espèce à débiter

⁴ Indiquer le numéro de compte-titre à débiter